



Depuis plusieurs années déjà, le cadeau de fin d'année pour les agents a été supprimé.

La raison qui nous avait été donnée à l'époque était la suivante :

Certains agents ne venaient pas retirer leurs cadeaux en temps et en heure.

On nous avait d'ailleurs affirmé que cette mesure était provisoire.

Noël 2020... rien à l'horizon !

Nous demandons que l'AEPC retrouve son rôle social en remettant à l'ordre du jour la distribution des cadeaux de fin d'année ou de chèques-cadeaux.

Cette année, suite à la crise sanitaire les vœux du maire n'ont pas eu lieu.

Au vu des économies effectuées, Nous pensons qu'une compensation exceptionnelle marquant cette nouvelle année aurait été la bienvenue.

L'IRREDUCTIBLE...

Irréductible n° 75
février 2021



ÉDITO

LETTRE OUVERTE À MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire,

Nous profitons du début de cette nouvelle année pour réitérer les revendications légitimes de nos adhérents et des agents de la ville.

**NOTRE REVENDICATION PRINCIPALE N'A PAS CHANGÉ
FORCE OUVRIÈRE DEMANDE L'AUGMENTATION
DE 200 EUROS DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR TOUS !**

Nous souhaitons que les négociations soient rouvertes à ce sujet, le montant de 200 euros étant bien sûr une base de négociation. Un accord doit être trouvé, car nous ne pouvons accepter tous comme les agents de la ville l'augmentation du temps de travail imposé par l'État sans compensation.

Nous revendiquons aussi :

- L'augmentation de la prime annuelle pour qu'elle soit équivalente à un treizième mois. À cet égard, nous sommes peut-être la dernière commune à ne pas toucher de treizième mois dans le département de Seine-Saint-Denis !
- L'attribution du CIA à l'ensemble du personnel.
- La réévaluation des tickets restaurant nous demandons que la valeur faciale soit la même que celle des tickets restaurant des agents du T7 dont vous êtes le président, c'est-à-dire neuf euros.
- La titularisation de tous les emplois précaires.
- Nous exigeons l'arrêt de la privatisation rampante de certains services de la ville, à laquelle nous nous opposerons fermement.

Cette liste de revendication n'est pas exhaustive. Bien d'autres revendications sont portées dans différents services de la ville.

Nous exigeons l'arrêt de la privatisation rampante de certains services de la ville, à laquelle nous nous opposerons fermement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

RETRAITES, ÉLECTIONS CNRACL



Agents de maîtrise espaces verts La mobilisation paye !

Les agents de maîtrise des Espaces verts touchent mensuellement cinq heures supplémentaires et bénéficient de cinq heures de récupération. Ils ont obtenu que cinq heures payées, soient intégrées dans leur régime indemnitaire. Pour autant, le compte n'y est pas.

La demande initiale des agents, était aussi l'intégration des heures récupérées dans leur régime indemnitaire.

FO continue le combat, nous ne lâcherons rien !



Du 1er au 15 mars se tiendront les élections des membres de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Pour la défense des intérêts des retraités, mais aussi des futurs retraités de la Fonction Publique Territoriale dont font partie les agents de notre ville.

Le syndicat Force Ouvrière des Communaux d'Aulnay-sous-Bois appelle l'ensemble de ses adhérents et des agents de la ville à voter en masse à ces élections primordiales.

► Pour le maintien du calcul de nos pensions basées sur les six derniers mois de carrière et pas un de plus !

► Pour le maintien et l'extension de la catégorie active !

► Pour la fin du recul de l'âge de la retraite

► Pour la suppression de la décote

► Le maintien de la CNRACL



► La titularisation des contractuels

► La revalorisation des salaires et des pensions

► Intégration de toutes les primes dans le calcul des pensions !

Le vote s'effectuera par correspondance ou par Internet, un code sera fourni par courrier aux électeurs.



Surveillez vos boîtes à lettre et ne jetez surtout pas ce courrier !

**CONTACTEZ-NOUS,
NOUS VOUS EXPLIQUERONS TOUT !!!
JE VOTE ET JE FAIS VOTER FORCE OUVRIÈRE !!!**

ATSEM

Les ATSEM revendent depuis plusieurs années, la possibilité de bénéficier des tickets restaurant. En effet, un nombre important d'agents, pour des raisons personnelles ou d'organisation ramènent leurs repas de midi et ne consomment pas la nourriture de la cantine.

Nous avions eu un accord de principe de la Direction de l'éducation pour laisser le choix aux ATSEM qui le désiraient, de bénéficier des tickets restaurant. En contrepartie, ces agents ne pourraient plus consommer les repas des cantines. Une étude de faisabilité devait être entreprise rapidement.

Un an s'est passé, selon nos informations un premier recensement des ATSEM en demande des tickets restaurants serait en cours.

Force Ouvrière demande que l'étude de financement en cours soit accélérée afin que les ATSEM puissent enfin bénéficier des tickets restaurant.



GESTIONNAIRES DE PAYE

Les gestionnaires de paye revendentiquent depuis plus d'un an maintenant une augmentation de leur régime indemnitaire. Nous avons enfin été reçus par le nouveau DRH.

Cette augmentation est légitime car la charge de travail a augmenté significativement depuis la loi sur le paiement de l'impôt à la source.

Pour autant et comme précisé dans la rubrique « Carton Rouge », nous n'avons reçu aucune réponse de la DRH seulement ces mots: « Je transmets en Mairie ». Nous n'avons même pas eu de réponse quand nous avons demandé s'il était favorable à cette augmentation.

Le combat continue,



Nous nous adresserons désormais directement à la Direction Générale sans intermédiaire. Comme dit l'adage il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints !

Service formation

Les agents du service formation revendentiquent une augmentation de leur régime indemnitaire.

En effet, un lissage des régimes indemnitaire avait été effectué en 2017 pour les agents du service paye pour éviter les écarts de rémunération. Les agents du service formation partie prenante de la DRH n'ont à l'époque pas bénéficié de ce lissage.

Nous avons été reçus en délégation par le DRH celui-ci a transmis notre demande, mais en l'adossant à un futur projet de service qui ferait du service formation une entité à part entière détachée de la DRH, projet qui serait présenté au CT du mois de mars prochain.

Force Ouvrière demande que l'augmentation du régime indemnitaire ne soit aucunement liée à ce projet de service. Nous demandons qu'il soit augmenté dans les plus brefs délais.

CARTON ROUGE !

Depuis déjà plusieurs années, nous avions des réunions régulières avec le DRH pour travailler et négocier les dossiers, individuels et collectifs ; travail qui était positif et fructueux.

AUJOURD'HUI C'EST LA PANNE !

Pour résumer un entretien avec le nouveau DRH, voici comment ça se passe :

FO : Bonjour, vous avez reçu notre demande pour le service..... DRH : Je ne lis pas vos courriels.

FO : On vous explique la situation, qu'en pensez-vous ? DRH : Je n'ai pas d'avis.

FO : Quelle décision prenez-vous ? DRH : Je ne suis pas décideur.

FO : OK, que fait-on ? DRH : Je transmets.



Dans ces conditions, nous demanderons dorénavant à être reçus directement par l'autorité Mairie pour la gestion de nos dossiers et négociation.



Gardiens de parcs

Les gardiens de parcs alors qu'ils s'occupent de l'ouverture et la fermeture des parcs n'étaient pas tous équipés de lampes. Imaginez la situation en hiver, lors de la ronde de fermeture alors que la nuit est déjà tombée.

Force Ouvrière a obtenu que ces agents soient équipés de lampes torches.

Nous demandons aussi que ceux-ci qui sont dans l'obligation d'utiliser leur véhicule personnel, pour surveiller les parcs de la ville, puissent bénéficier de l'indemnité de tournée qui a été ré-évaluée cette année passant de 210 à 615 euros annuel.

D'autres services bénéficient déjà de ces indemnités comme les auxiliaires de vie et ATSEM volantes.



POURQUOI SE SYNDIQUER...

Un syndicat est un groupement de salariés qui, ensemble et librement, décident de défendre leurs intérêts matériels et moraux. Emploi, salaire, conditions de travail, connaître ses droits et les défendre, autant de questions qui vont influencer directement et tous les jours la vie des salariés.

C'est bien connu, agir collectivement est plus efficace pour améliorer et défendre ses droits plutôt que seul face à l'employeur qui, lui, dispose de toute l'information et de moyens juridiques par le biais de son organisation professionnelle.

Le syndicalisme a acquis une place dans la société, une place qu'on ne peut ignorer, et c'est sur lui que comptent les salariés pour :

- *se faire entendre et défendre leurs intérêts,*
- *améliorer leurs conditions de travail.*

C'est leur moyen d'expression naturel et un droit...

En effet, tout ce qui se rapporte aux conditions de vie ou de travail des salariés est discuté par le syndicat avec l'employeur.

Comme toute association, en général, le syndicat n'existe que par les adhérents qui le composent.

- *Se syndiquer, c'est une affaire de solidarité mais aussi de responsabilité personnelle.*
- *Se syndiquer, c'est donner les moyens au syndicat de mener son action, de peser dans les décisions, de donner à chacun une vie meilleure.*

* Pour inFO, les cotisations sont directement déductibles de vos impôts sur le revenu à hauteur de 66%.

C'est aussi acquérir des droits :

- *l'accès privilégié à des informations relatives à notre collectivité ;*
- *l'envoi des inFOs syndicales ;*
- *l'envoi du "FO Spécial impôts", pour vous aider à remplir votre déclaration d'impôts ;*
- *l'affiliation à l'AFOC, l'association FO de défense des consommateurs ;*
- *le conseil juridique FO, en cas de litige professionnel ;*
- *au bénéfice d'informations particulières sur les salaires, la retraite, le statut, etc... ;*
- *une réduction fiscale égale à 66% du montant des cotisations syndicales.*

ADHÉREZ A FO : UN SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT!!!

- BULLETIN D'ADHESION -	
<u>Nom:</u>	<u>Signature:</u>
<u>Prénom:</u>	
<u>Adresse:</u>	
<u>Tel:</u>	
<u>Ville:</u>	
<u>Code Postal:</u>	
<i>Veuillez renvoyer le bulletin d'adhésion à FO : 19/21, rue Jacques Duclos 93600 Aulnay Sous Bois ou par Mail : fo.aulnay@gmail.com</i>	

